

CABINET

N° 0515 /MFBPP-CAB

URGENCE SIGNALEE

NOTE CIRCULAIRE
AUX DIRECTEURS GENERAUX DE :

- la banque commerciale internationale (BCI) ;
- la congolaise de banque (LCB) ;
- la banque congolaise de l'habitat (BCH) ;
- la société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO) ;
- la MUCODEC.

Le paiement des salaires du mois de mars 2010 est couplé à un contrôle physique des agents civils et militaires de l'Etat bénéficiaires.

A cet effet, des dispositions particulières sont prises pour :

- le paiement prioritaire des titulaires des salaires dont les cartes nationales d'identité seront soumises à une authentification par les services compétents de la direction générale de la police nationale ;
- le paiement, dans un deuxième temps, des autres tiers et ayant-droits détenteurs de procurations et autres supports justificatifs qui les déposeront aux caisses, pour examen préalable, par une commission mise en place à cet effet au cabinet du ministre.

D'autre part, en vue de prévenir toute atteinte à l'ordre public, des équipes de la gendarmerie nationale veilleront au bon déroulement de la paie dans les différents sites.

Fait à Brazzaville, le 24 MARS 2010

Le directeur de cabinet du ministre
des finances, du budget et du
portefeuille public,



J. Ray
Jean-Raymond DIRAT